



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2015

Ordre du jour :

1. **Comptes de gestion 2014 :**
 - budget général et budget annexe assainissement collectif
 2. **Comptes administratifs 2014 :**
 - budget général et budget annexe assainissement collectif
 3. **Affectation des résultats 2014 :**
 - budget général et budget annexe assainissement collectif
 4. **Budgets primitifs 2015 :**
 - budget général et budget annexe assainissement collectif
 5. **Fixation des taux d'imposition 2015**
 6. **Délibérations diverses Exercice 2015 :**
 - Budget général : Fixation du tarif 2015 pour travaux en régie
Indemnité annuelle du personnel
 - Budget assainissement : participation pour interventions du personnel communal
- ¼ d'heure de libre expression**
7. **Site de Feunteun Don :**
 - Convention avec le SAEP pour mise à disposition de terrains
 - Convention avec l'association des Jardins Familiaux
 8. **Questions diverses :** admissions en non-valeur (budget assainissement collectif)

§ § § § ¶ ¶ ¶ ¶

L'an deux mil quinze, le trente-et-un mars, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la Présidence de **Monsieur Bernard PELLETER**, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BATIFOULIER Marie-France, CHAPOULIE Franck, CLUGERY Georges, COASTALES Francine, DARRACQ Gilles, ESCOLAN Séverine, GERONIMI Roger, HENRIO Philippe, LE BRONZE Serge, LE CRANN Nolwenn, LE GALL Gilda, LE GOC Isabelle, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, MAREC Jean-François, PLANTEC Michèle, PRUD'HOMME Jeanine, SAFFRAY Morgane, STEPHAN Liliane, TALMONT Patrick, VENDOMELE François.

Absents excusés : LE DU Cyrille.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Franck Chapoulie a dû quitter la séance avant les votes ; il a donné procuration à Monsieur Bernard Pelleter.

Madame Morgane Saffray a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Budget Général
Approbation du Compte de Gestion 2014**

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2014.

Vote :
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

**Objet : Budget Assainissement Collectif
Approbation du Compte de Gestion 2014**

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2014.

Vote :
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Budget Général
Affectation des Résultats au Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire rappelle les soldes d'exécution de l'exercice 2014 :

- Section d'investissement de : - 350 024.05 €
- Section de fonctionnement de : + 599 918.51 €

Il rappelle les Restes à réaliser inscrits au 31 décembre 2014 à la section d'Investissement :

- En dépenses : 105 300.00 €
 - En recettes : 22 950.00 €
-
- 83 350.00 €

Compte tenu de ces résultats, il propose l'affectation suivante au Budget Primitif 2015 :

- Section de fonctionnement :
Article 002 : excédent : 167 544.46 €
- Section d'investissement :
Article 1068 : réserve 432 374.05€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Vote : (M. Géronimi ayant quitté la salle momentanément, n'était pas présent pour ce vote)
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 3

Objet : Budget Assainissement Collectif
Affectation des Résultats au Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire rappelle les soldes d'exécution de l'exercice 2014 :

- Section d'investissement de : + 35 009.12 €
- Section de fonctionnement de : + 147 306.44 €

Il rappelle les Restes à réaliser au 31 décembre 2014 à la section d'Investissement :

- En dépenses : 32 800.00 €

Compte tenu de ces résultats, Il propose l'affectation ci-dessous au budget primitif 2015 :

- Section de fonctionnement :
Article 002 : excédent : 62 306.44 €
- Section d'investissement :
Article 1068 : réserve 85 000.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Vote : (M. Géronimi ayant quitté la salle momentanément, n'était pas présent pour ce vote)

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 3

Objet : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions des articles L. 1636B sexies et 1 639 A du Code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Il propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015 à savoir :

- Taxe d'habitation	:	13.68 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	15.09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	42.53 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015.

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 (M.F. Batifoulier, P. Talmont, C. Lescoat, R. Géronimi)

Objet : Travaux en régie - Fixation du tarif horaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif horaire pour les interventions des agents de la collectivité lors de la réalisation de travaux dits « travaux en régie ».

Monsieur le Maire précise que ces travaux concernent des travaux qui relèvent de la section d'investissement mais sont comptabilisés en cours d'année en section de fonctionnement (achat de matériaux et main-d'œuvre). A la fin de l'exercice, un transfert est opéré en section d'investissement.

Il propose de retenir le tarif horaire adopté par le SITC de QUIMPERLE (Syndicat Intercommunal de Travaux Communaux) au 1^{er} janvier 2015 soit : 30,53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer pour l'année 2015, le tarif horaire pour les travaux en régie à 30,53 €.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Personnel communal - Prime annuelle 2015

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité annuelle versée au personnel communal pour l'année 2015.

Il rappelle que le montant attribué en 2014 était de 1 278.71 € par agent à temps complet et que cette indemnité est versée en deux temps, une moitié au mois de mai et une moitié au mois de novembre.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant attribué en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir à 1278.71 € le montant de la prime annuelle pour 2015 dont le versement interviendra pour moitié au mois de Mai et novembre au prorata du temps de travail des agents.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Budget annexe Assainissement collectif
Participation financière au Budget Général**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2004 décidant d'une participation du budget assainissement pour les interventions des agents municipaux.

Il précise que conformément aux termes de cette délibération, le montant de cette contribution est révisé chaque année en fonction des salaires et des interventions des agents.

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance des interventions des agents pour l'année 2014 (voir tableau ci-dessous) fixent la participation du budget annexe assainissement collectif pour l'année 2015 à 29 315 €.

PARTICIPATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET GENERAL- EXERCICE 2015

NOM	TÂCHES LIEES A LA GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TEMPS ANNUEL CONSACRE PARTICIPATION
Maryannick JEHANNO <i>Secrétaire Générale</i> Grade : Attaché	<ul style="list-style-type: none">- Gestion Budgétaire- Comptabilité Investissements- Dossiers programmes : appels d'offres, marchés, subventions- Contacts administrations, entreprises- Gestion administrative générale : courriers, délibérations...	160 heures, soit : 10 % du temps annuel 7 294 €
Sylvie COROLLER <i>Rédacteur jusqu'au</i> <i>30/06/2014</i> Emmanuelle ARZUL <i>Rédacteur CDD</i>	<ul style="list-style-type: none">- Comptabilité de fonctionnement (Dépenses/Recettes)- Tâches diverses secrétariat	85 heures, soit : 5,28 % du temps annuel 2 415 €
Yan POIGNONEC <i>Technicien Principal 1^{ère} classe</i>	<ul style="list-style-type: none">- Suivi sur le terrain des problèmes liés à l'assainissement rencontrés par les administrés- Suivi des travaux confiés aux entreprises- Contacts avec les entreprises et les administrations	280 heures, soit : 17,42 % du temps annuel 9 818 €
Jean-Pierre GUIQUET <i>Adjoint Technique 2^{ème} classe</i>	<ul style="list-style-type: none">- Entretien du lagunage de La Halte : nettoyage des bassins et des ruisseaux exutoires- Entretien des abords des 5 stations de relèvement des eaux usées- Assistance à entreprise lors des curages des réseaux	160 heures, soit : 10 % du temps annuel 3 607 €
Anne LE FRANC <i>Adjoint Administratif 1^{ère} classe à Temps Partiel (80%)</i>	<ul style="list-style-type: none">- Accueil direct ou téléphonique des réclamations- Secrétariat divers- Facturation (800 abonnés)- Suivi des réclamations après facturation- Gestion des départs d'abonnés en cours d'année	260 heures, soit : 20 % du temps annuel 6 181 €
		29 315 €

Vote :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Site de Feunteun Don - Convention de mise à disposition des terrains avec le SAEP

Monsieur Gilles DARRACQ, rappelle que le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de BAYE, MELLAC et LE TREVOUX met à la disposition de la commune des terrains du Site de FEUNTEUN DON à savoir une partie des parcelles AA N° 101, AB N° 16 et AC N° 104.

Il expose que les conventions de mise à disposition de ces terrains arrivent à échéance et que Le Comité Syndical réuni le 6 mars 2015 a autorisé la poursuite de la mise à disposition des terrains.

Il rappelle que comme l'a décidé le conseil municipal lors de la séance du 22 décembre 2014, l'aménagement de ce site va se poursuivre par la plantation d'un verger d'une surface de 3500 m² sur la parcelle AA 110.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, autorise le Maire ou l'un des adjoints à signer la convention pour la mise à disposition des parcelles suivantes :

Adresse : Périmètre A de la zone de Captage de Feunteun Don (Ex Ty Bodel)

Section et n° de parcelle :	Superficie	Surface mise à disposition
AA 101	2 ha 24 a 38 ca	5 000 m ²
AA 110	8 900 m ²	5 000 m ²
AB 16	63 a 54 ca	1 500 m ²
AC 104	4 ha 36 a 39 ca	10 000 m ²

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Site de Feunteun Don - Mise à disposition de terrains à l'association « Les Jardins Familiaux Biologiques »

Monsieur Gilles DARRACQ, Adjoint délégué à l'environnement, rappelle la convention intervenue entre la commune et l'association « Les jardins familiaux Biologiques » le 11 avril 2012 pour la mise à disposition de la parcelle AA N° 101 où sont implantés les jardins familiaux. Cette convention arrive à échéance.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition pour l'exploitation des jardins familiaux et propose de mettre à la disposition de l'association une partie de la parcelle AA N° 110 pour l'exploitation du verger créé par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention à intervenir :

- Accepte les mises à dispositions proposées,
- Autorise le Maire ou l'un des adjoints à signer la convention.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le comptable du Trésor Public, de créances (redevances d'assainissement collectif) suite à l'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance dans le cadre du surendettement et à une clôture pour insuffisance d'actif actée par jugement du 21/02/2014.

La demande d'admission en non-valeur concerne les produits suivants :

➤ Exercice 2008	:	39.17 €
➤ Exercice 2009	:	242.30 €
➤ Exercice 2011	:	153.22 €
➤ Exercice 2012	:	110.25 €
TOTAL		544.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que ces produits sont irrécouvrables, décide, d'admettre en non-valeur les sommes présentées pour un montant total de 544.94 €.

Vote :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0